

RAPPORT DE LA CONFÉRENCE « SANCTIONS DANS LA COMMUNAUTÉ : UNE ALTERNATIVE EFFICACE ET PROPORTIONNÉE POUR FAIRE BAISSER LA RÉCIDIVE »
MÁLAGA, ESPAGNE (28-29 MAI 2010)

PRÉSIDENCE DE LA CONFÉRENCE : Mary Anne McFarlane (GB), membre du Bureau de la CEP

SESSION PLÉNIÈRE 1 : LE CONTEXTE DES SYSTÈMES DE PROBATION EN EUROPE

Présidence : Montserrat Tohá (ES), Directrice de la fondation IRES (Instituto de Reincisión Social)

Conférence magistrale 1

La probation et ses contextes socio-historiques

Cândido da Agra, Doyen de la faculté de Droit de l'université de Porto et Directeur de l'école de Criminologie (Portugal)

Premier orateur principal, Cândido da Agra a articulé son analyse autour de trois figures historiques : le peintre espagnol Francisco Goya, le philosophe français Michel Foucault et le précurseur de la probation John Augustus : Goya pour montrer à travers son œuvre que le sommeil de la raison et de la rationalité engendre des monstres, une menace potentielle pour l'humanité ; Foucault pour sa contribution à la philosophie en général et pour l'introduction des concepts de discipline et de gouvernementalité dans sa représentation de la pratique pénale comme « système complexe » ; John Augustus pour son rôle de précurseur de la probation.

Le professeur da Agra a envisagé trois rationalités distinctes dans le système de probation actuel :

- (i) la rationalité sécuritaire,
- (ii) la rationalité welfare ou sociale solidaire,
- (iii) la rationalité disciplinaire.

Il estime que nous sommes actuellement dans une période de rationalité sécuritaire dont il a décrit cinq aspects :

- L'émergence de nouveaux types de criminalité (crimes transnationaux, crime organisé et terrorisme, délinquance financière, corruption), parallèlement à une nouvelle forme de discours dont la dimension subjective est le sentiment d'insécurité, et à l'importance du rôle de la victime, crée « un système complexe » sécurité-crime-victime.
- Le sentiment que le contrôle social, dans sa fonction traditionnelle, perd pied. Les dysfonctionnements des appareils policier et judiciaire dans certains pays donnent l'image d'un train à grande vitesse sans conducteur, dont les citoyens sont les passagers abandonnés.
- En réponse à la crise, de nouveaux savoirs se sont constitués, la prévention étant visible à travers des réactions pénales telles que la police de proximité. Des mots tels que risque, responsabilité et réseau occupent une place centrale dans le discours pénal actuel. Le risque représente le danger et l'insécurité, alors que la

responsabilité est perceptible dans l'accent mis sur les pratiques de réparation et de médiation où la victime est un élément important. Concernant le réseau, les liens entre la société civile et le système de contrôle social sont devenus si étroits que l'on peut parler d'une « microphysique de la coercition ».

- Les représentations sociales de la peine ont été évaluées à travers une étude suisse de l'université de Genève au cours de laquelle les participants ont été invités à choisir entre trois philosophies judiciaires : la rédemption, l'équité et la stigmatisation (la finalité de la peine étant respectivement la réinsertion, la restitution, l'exclusion sociale). Ces différentes options ont recueilli respectivement 45%, 40% et 15% des suffrages, ce qui amène le professeur da Agra à conclure que l'étude soutient la notion d'une rationalité sécuritaire.
- Il a ensuite proposé d'analyser le parcours qui nous a conduits à ce carrefour, à l'aide de trois outils conceptuels utilisés par Foucault : la biopolitique, le libéralisme et la gouvernementalité. En découlent un phénomène victimaire, une demande populaire de sécurité et l'impression que la politique de réinsertion à elle seule ne répond pas à cette demande. Chacun doit assumer ses responsabilités et traiter les risques et les dangers à travers ses réseaux. Le dispositif de sécurité dans sa stratégie actuelle cible principalement le risque et les populations. Il est, pour reprendre Foucault, un instrument technique dont la rationalité est immanente aux micro-pouvoirs propres à la gouvernementalité.

Remontant un peu plus loin dans le temps, le professeur da Agra a étudié ensuite la deuxième rationalité, welfare et sociale solidaire, qui a été marquante entre la Seconde Guerre mondiale et les années 1980. Ses principales caractéristiques sont l'abandon du système rétributif en faveur de la resocialisation, le respect des droits de l'homme et du principe d'individualisation, et une approche à base scientifique tenant compte des causes de la criminalité. Le droit pénal n'est ni le seul ni le meilleur moyen de lutter contre la criminalité. On commence à imaginer des alternatives, confiants en la capacité de l'homme à changer. Les environnements politiques et économiques notamment ont créé les conditions pour que se développe une réaction sociale plus solidaire, plutôt qu'une réaction sociale défensive.

La troisième rationalité, disciplinaire, s'est illustrée entre la première moitié du 19^{ème} siècle et la Seconde Guerre mondiale. Elle a débuté avec le « premier agent de probation », John Augustus, et a été influencée entre autres par l'apparition de la science du crime. Elle s'est concrétisée par un dispositif de normalisation : guérir, éduquer, réhabiliter, réinsérer. Le mécanisme est un ensemble de techniques en trois étapes : la sélection, l'examen et l'observation/la surveillance. Pour revenir à Foucault : le droit de punir est mêlé sans cesse à l'art de rectifier.

Les trois rationalités présentées et leurs âges d'or respectifs ne sont pas des systèmes mutuellement exclusifs. Ce sont des types d'idéal.

Pour conclure, le professeur da Agra a souhaité que la raison du pénal et de la probation reste éveillée à travers l'application de la méthode scientifique et de la pensée critique. Ne laissons pas la pensée mythique endormir notre raison. Restons vigilants pour éviter que les monstres qui tournent autour de nous ne hantent notre pensée et notre action.

Conférence magistrale 2

Impact du contexte pénal et social sur les systèmes de probation en Europe – les Règles de probation du Conseil de l'Europe en contexte

Sonja Snacken, professeur de Criminologie à l'université libre de Bruxelles (Belgique) et Présidente du Conseil de coopération pénologique auprès du Conseil de l'Europe

Sonia Snacken a participé au développement des Règles de probation en qualité de Présidente du Conseil de coopération pénologique auprès du Conseil de l'Europe. Elle nous présente le contexte de ce travail et l'approche adoptée pour fournir un cadre de règles pouvant englober différentes traditions de sanctions dans la communauté en Europe.

Sonja Snacken évoque la difficulté rencontrée lors de la préparation des Règles de probation pour définir le terme 'probation'. La définition complète en est donnée à la diapositive 2 de son exposé.

Elle a brossé un panorama du développement de la probation en Europe :

- La première génération des sanctions non privatives de liberté répondait initialement à la critique de l'incarcération à court terme au 19^{ème} siècle. Les années 1950-1970 ont été marquées par un accent croissant sur la resocialisation.
- Les années 1980 ont été celles d'une importante augmentation de la population carcérale. La probation s'est faite plus punitive (surveillance électronique, probation intensive) avec un ciblage croissant sur les délinquants à haut risque et les pratiques efficaces.
- La troisième génération s'est axée sur les sanctions de restauration (réparation, médiation).

D'importantes différences apparaissent entre les pays d'Europe au niveau du recours à l'incarcération. L'approche du Royaume-Uni a été expansionniste, celle de la Finlande, réductionniste.

Les services opèrent dans un contexte social et politique complexe. Sonja Snacken estime que pour avoir un statut et de l'influence, les sanctions dans la communauté doivent être perçues comme efficaces mais surtout légitimes. Elle a abordé quatre aspects critiques de la légitimité.

- (i) L'efficacité pour lutter contre la récidive. Différentes approches ont été adoptées pour établir l'efficacité :

- 'Ce qui marche - les pratiques efficaces' a donné lieu à la mise en œuvre de programmes comportementaux et cognitifs (modèle RNR – risque-besoins-réceptivité), notamment en Europe du Nord.
- Cette approche a été critiquée dans la recherche sur le désistement qui a étudié les processus qui amènent les délinquants à renoncer à la criminalité parmi lesquels la maturation, le capital social, le capital humain.
- D'autres approches ont inclus la justice de réparation.

- (ii) L'opinion publique. Il existe une 'ignorance multiple' dans la compréhension que l'opinion publique et les services de justice dans la communauté ont les uns des autres.
- (iii) Les victimes. Le système pénal doit être perçu comme légitime par les victimes tant d'un point de vue procédural (dans le traitement réservé) qu'au niveau des sanctions appliquées aux délinquants.
- (iv) Les délinquants. Un équilibre doit être trouvé dans la prise en charge entre orientation, assistance, motivation et contrôle ; dans les niveaux d'intervention. Les droits de l'homme et les besoins spéciaux doivent être pris en compte.

Les Règles de probation du Conseil de l'Europe R(2010)1. Le mandat reflète l'extension de la probation et des services de suivi postpénal en Europe. Il fallait les rendre suffisamment larges pour englober différentes traditions. Les Règles couvrent les aspects suivants :

1-17	Partie I : Portée, champ d'application, définitions et principes fondamentaux
18-34	Partie II : Organisation et personnel
35-41	Partie III : Responsabilité et relations avec d'autres organismes
42-66	Partie IV : Le travail de probation
67-94	Partie V : Le processus de suivi
95-100	Partie VI : Autres missions des services de probation
101-105	Partie VII : Procédures de dépôt des plaintes, inspection et contrôle
106-110	Partie VIII : Recherche scientifique, évaluation, action auprès des médias et du public

Sonja Snacken a conclu que la légitimité de la probation passe par la crédibilité des services auprès des professionnels, des délinquants, des victimes, des politiques et du grand public. Les services doivent être soutenus par la recherche et l'expertise professionnelle, à travers le respect des droits de l'homme. L'incarcération doit être envisagée en dernier recours, les sanctions et mesures dans la communauté étant légitimes de plein droit.

SESSION PLÉNIÈRE 2 : L'EFFICACITÉ DES SYSTÈMES DE PROBATION EN EUROPE

Présidence : Peter Van Der Laan (NL), professeur à la faculté de Sciences sociales et Comportement de l'université d'Amsterdam

Conférence magistrale 1

L'efficacité en probation : Que nous dit la réalité du terrain ?

Professeur Friedrich Lösel (GB), Directeur de l'institut de Criminologie, université de Cambridge.

Le professeur Lösel a commencé par une question : Ce qui marche – est-ce une affirmation ou une interrogation ? Selon lui, les effets généraux de la probation sur la délinquance ne sont pas totalement clairs. Des différences internationales significatives au niveau des structures, des cultures, des rôles des personnels etc. rendent les tentatives de généralisation difficiles. Les taux d'incarcération pour 100 000 habitants sont par exemple très variables, de 629 détenus en Russie à 22 au Liechtenstein. Dans plusieurs

pays, la forte expansion de la population carcérale n'est pas liée uniquement aux taux de criminalité mais elle reflète les cycles politique et médiatique. En revanche, certains pays ont réussi à faire baisser leur population carcérale.

Des différences internationales constatées également dans le déroulement de la recherche compliquent la question de la preuve. Les travaux sur Ce qui marche ont utilisé une méta-analyse pour extraire les preuves dans de bonnes études.

Friedrich Lösel décrit trois phases de pratiques efficaces et de recherche sur Ce qui marche :

- (i) Phase 1 : Preuves générales de l'efficacité de la réinsertion (par opposition à la doctrine 'rien ne marche')
- (ii) Phase 2 : Analyses différencierées de ce qui marche le mieux, avec qui et dans quelles conditions
- (iii) Phase 3 : Intégration des connaissances sur l'efficacité à des programmes uniques dans une perspective de systèmes plus larges : la Troisième Génération Ce qui marche)

Le professeur Lösel s'est intéressé aux résultats des méta-analyses sur le traitement général des délinquants, le traitement des délinquants juvéniles et le traitement des délinquants sexuels. Les tailles moyennes d'effet (comme en médecine) ont montré une réduction de 10% à 30% des délits. Le professeur a comparé les bénéfices de la réduction de la délinquance aux coûts de durée de vie d'un délinquant récidiviste.

Le contenu du programme n'a été néanmoins qu'un élément des résultats, lesquels ont été influencés par la conception de l'évaluation et par d'autres facteurs, notamment l'intégrité de la mise en œuvre, la surveillance et la formation des personnels, le caractère volontaire ou obligatoire de la participation, le déroulement en prison ou dans la communauté.

Des effets positifs répétés ont été observés avec les programmes suivants : le traitement comportemental et cognitif (gestion de l'agressivité et résolution interpersonnelle des problèmes notamment), les communautés thérapeutiques structurées, la thérapie de milieu, les prisons socio-thérapeutiques et les programmes multimodaux à orientation familiale pour les jeunes délinquants. Des effets positifs répétés ont de même été observés avec les programmes d'éducation fondamentale, professionnels et de retour à l'emploi, la justice de réparation et le traitement de substitution de la drogue.

Des effets positifs répétés moindres ont été mis en évidence pour : le placement sous probation et la surveillance des libérés conditionnels ; la surveillance intensive ; l'action sociale ; l'orientation ; le tutorat ; les programmes de mise au défi.

L'effet des sanctions purement dissuasives a été démontré nul (voire négatif). Davantage de preuves sont nécessaires pour d'autres sanctions.

Friedrich Lösel a parlé de **la Troisième Génération Ce qui marche**. Il a abordé les critiques à l'encontre de l'approche 'Ce qui marche', par exemple qu'elle ne met pas en valeur les bienfaits que procure le désistement de la délinquance ; qu'elle ignore le rôle de l'identité et les actions autodirigées par les délinquants et le besoin d'expériences spécifiques ; que sa mise en œuvre est souvent appliquée selon une méthode « universelle ». Il a cité la recherche sur le désistement et le modèle des Bonnes vies (Ward), ainsi que des travaux sur la résilience.

La Troisième Génération Ce qui marche a dû intégrer les programmes de travail sur le comportement délinquant dans un contexte et un éventail de services élargis. L'importance des moyens et relations personnels ainsi que des moyens sociaux a dû être prise en compte. Mais les développements doivent être basés sur des preuves.

En conclusion, le professeur Lösel a estimé que la criminalité n'est pas qu'une simple affaire de justice pénale. Nous devons rechercher la continuité et des étapes d'amélioration, pas des mouvements de balancier au niveau politique. Il a préconisé d'instaurer des centres d'excellence et un mécanisme de transfert des connaissances et de l'innovation.

Conférence magistrale 2

Ingrédients techniques pour réduire le risque en probation

Santiago Redondo Illescas (ES), professeur de Psychologie et de criminologie, université de Barcelone

Le professeur Redondo a étudié tout d'abord le rapport entre socialisation et sanction. Puisque nous pensons que le crime trouve ses racines dans la société, il est naturel d'envisager de mettre l'accent sur des mécanismes tels que la socialisation, l'éducation et le soutien social. Notre système pénal reposera alors sur ces facteurs et dans une moindre mesure sur le contrôle punitif, ce qui dans la pratique signifierait de recourir moins à la prison et davantage à la probation. C'est à un développement pourtant contraire que nous assistons actuellement dans la plupart des pays. La tendance s'oriente fortement vers le renforcement du contrôle punitif, associé à l'intolérance, au détriment de la socialisation, de l'éducation et du soutien social, associés à la tolérance et à la civilisation. Comme l'a démontré le professeur da Agra, il existe une ligne de développement le long de cet axe, avec au départ une culture de lumières, mais le renversement de cette tendance amène par la suite à recourir davantage à la prison et moins à la probation.

Le professeur Redondo a présenté des données statistiques sur le recours à l'incarcération dans divers pays européens, en précisant que le système pénal tend à se durcir dans la plupart, malgré une baisse constatée du taux de criminalité. Il a expliqué ce phénomène par la pression médiatique et le populisme politique conséquent, ainsi que l'influence possible du féminisme radical et d'autres groupes de pression sociale venant pour la plupart de contextes de victime. En outre, il semble que les gouvernements sont devenus trop tolérants envers cette tendance au durcissement, et optent trop souvent pour la solution de facilité à court terme en cédant aux pressions et en ne tenant pas compte des résultats de la recherche.

Quels sont les résultats de cette évolution ? Le professeur Redondo a cité cinq aspects : la surpopulation carcérale, une moindre attention sur les cas à haut risque, la hausse de la récidive en général, des coûts financiers et sociaux élevés et un affaiblissement des valeurs sociales et politiques.

L'utilisation d'outils permettrait de mieux réduire le risque individuel de récidive :

- les objectifs de changement doivent refléter les risques dynamiques (besoins criminogènes), notamment les compétences de réflexion (cognitions antisociales), les compétences sociales et l'abus de substance.

- la stratégie de prise en charge doit être clairement définie, prévoyant par exemple des contacts réguliers, une modélisation pro-sociale, des méthodes comportementales et cognitives et des techniques de gestion de l'agressivité.
- le mode de mise en œuvre de ces instruments (intégrité de l'application) est un élément central de leur réussite. La fréquence des contacts, l'intensité, la motivation, la flexibilité et, en parallèle, une orientation structurée, la formation du personnel et les compétences ont été cités par le professeur Redondo comme certains des facteurs en la matière.

Il a rappelé que le changement prend du temps, en référence au cercle de changement de Prochaska et Di Clemente (pré-contemplation – contemplation – action – maintien). Le changement est le plus nécessaire et le plus difficile lorsque les circonstances indiquent une forte probabilité de rechute. Ce qui nous amène au troisième aspect : l'évaluation des risques. Dans ce domaine, un certain nombre de conséquences positives, mais aussi des conséquences négatives, ont été présentées. L'accent mis sur l'évaluation des risques a permis de mieux protéger le public, a apporté plus d'objectivité dans la prise des décisions judiciaires, et a favorisé un meilleur équilibre entre le niveau de risque et le niveau de traitement (dosage). Les conséquences négatives viennent de ce que l'évaluation des risques n'est pas très sensible aux diverses circonstances humaines, qu'elle peut déqualifier des praticiens au service du jugement professionnel, qu'elle peut mener à la stigmatisation et à l'exclusion sociale et que la bureaucratie judiciaire et les médias peuvent faire un mauvais usage des résultats, menant au durcissement punitif déjà évoqué.

Nous devons employer nos connaissances, notre rationalité et nos preuves empiriques pour rechercher un équilibre entre les deux modèles idéaux – assurer la sécurité de la communauté par le contrôle et assurer la réinsertion des délinquants par le suivi. C'est là que la probation entre en scène : les sanctions alternatives sont le meilleur moyen d'équilibrer ces deux objectifs et ce pour plusieurs raisons.

- la recherche criminologique démontre que les alternatives à l'incarcération donnent de meilleurs résultats pour faire baisser la récidive.
- des raisons clairement financières, les résultats des analyses coûts-avantages indiquant un score général et répété de 1 à 10 au niveau de la rentabilité à l'avantage des alternatives.
- des raisons morales, fondées sur un développement positif de notre civilisation à tenter de réduire le recours à l'incarcération. Beaucoup de détenus sont aujourd'hui des personnes vulnérables. Le professeur Redondo estime très juste le qualificatif « activité moralement significative » attribué par le professeur Rob Canton au travail de probation – en tant qu'alternative à la prison.

SESSION PLÉNIÈRE 3 : STRATÉGIES DE COMMUNICATION

Présidence : Luis Arroyo Zapatero (ES), professeur à l'université de Castilla-La Mancha

Conférence magistrale 1

‘Frappe au ventre’ : stratégies de gestion de l’agressivité pour un public ‘punitif’

Professeur Shadd Maruna, université Queen’s de Belfast

Shadd Maruna a étudié tout d'abord le principe selon lequel l'opinion publique est punitive et les gens changent rarement d'avis sur les questions importantes, avant d'aborder les moyens possibles pour influencer l'opinion.

Il a abordé 4 mythes concernant l'opinion publique :

- (i) La volonté publique de punir est naturelle, inévitable. Ce n'est pas vrai - il existe des différences importantes entre les pays, les États-Unis et le Royaume-Uni étant beaucoup plus punitifs que la Finlande et la France. Les points de vue des individus suivent une répartition normale (courbe en cloche).
- (ii) La volonté de punir est une réaction à la victimisation/la peur. Cela non plus n'est pas soutenu par la pratique. Les préoccupations liées à la criminalité ne sont pas de bons indicateurs des attitudes punitives.
- (iii) Le public a besoin d'être mieux informé. Être mieux informé n'amène pas nécessairement à changer d'avis. Les gens trouveront le moyen de critiquer ou de rejeter les preuves du contraire pour s'accrocher à leurs convictions.
- (iv) Frappe au niveau du livre de poche. La communication d'informations sur les coûts élevés de l'incarcération n'a pas été efficace – elle n'a fait que renforcer l'idée que les prisons sont trop luxueuses et n'a pas eu d'effet sur le désir de sanction du public.

Shadd Maruna s'est intéressé ensuite aux preuves Ce qui marche (... ou pourrait marcher) pour gérer l'agressivité pour le public punitif.

- Il estime que les débats sur la criminalité et la justice doivent se concentrer sur une réflexion morale par rapport au type de société dans laquelle nous voulons vivre. La dimension émotionnelle de la formation d'attitude est à prendre en compte. La persuasion n'opère pas en apportant des arguments logiquement contraignants mais en provoquant une réponse émotionnelle chez celui qui écoute. Il est important de trouver la bonne métaphore et de cadrer les questions correctionnelles (par exemple mettre des ‘enfants’ derrière les barreaux, plutôt que des ‘jeunes’ ; ‘payer pour garder des personnes âgées derrière les barreaux’ au lieu de ‘la perpétuité, c'est la perpétuité’).
- Il peut être utile de focaliser sur l'aspect dramatique. La réparation est un cadre efficace – les notions de ‘dédommagement’, ‘justice de réparation’, trouvent une résonance dans l'opinion publique. A l'inverse, les arguments semblant compatir à la situation difficile des détenus déclenchent des réactions hostiles.

- La rédemption est un message efficace.
- Les récits qui donnent un visage au ‘délinquant’ sont également efficaces (‘mettez-vous un peu à ma place’). Plus les gens ont de détails sur le contexte personnel d’un délinquant, moins ils sont punitifs dans leur réaction à la criminalité.

Conférence magistrale 2

« L’importance d’une communication interne et externe cohérente »

Sjef van Gennip (NL), Directeur général de la Reclassering Nederland, service de probation néerlandais

Sjef van Gennip a parlé de son expérience à tous les échelons de l’organisation, mais principalement en tant que Directeur général et figure de proue du service néerlandais. Il a déclaré d’emblée que la probation n’est qu’une affaire de sécurité, ou plutôt qu’elle est devenue à n’être qu’une affaire de sécurité. La priorité sur les aspects de protection publique de l’activité de probation est apparue il y a une quinzaine d’années et a influencé l’opinion publique. La difficulté pour la probation vient du fait que le public attend de nous que nous fassions tout à la perfection, et que la moindre erreur est amplifiée de manière disproportionnée et suscite une pression externe.

Dans ce contexte, la communication revêt une grande importance – et pas seulement la communication externe. La communication interne entre la direction et les praticiens demande beaucoup d’attention et doit être cohérente avec ce qui est dit aux autres. Chacun des 1 900 collaborateurs doit également être considéré comme une figure de proue, partager la mission et le message, défendre la qualité et la fiabilité, et donc disposer d’informations pertinentes et pouvoir donner son avis. Pour veiller activement à tout cela, M. Van Gennip visite fréquemment les différentes unités de l’organisation, organise des événements d’envergure et à plus petite échelle lorsque des contacts sont pris, et tient un blog sur l’intranet du service de probation où il exprime ses opinions, ses valeurs, ses idées et discute des questions.

Ces contacts intensifs permettent par ailleurs au Directeur général de se tenir informé sur toutes les questions pertinentes, de « sentir » ce qui se passe à l’intérieur du service, quels sont les besoins des responsables et des collaborateurs – sans avoir à surmonter le barrage habituel de la bureaucratie et de la lenteur administrative.

Fondation indépendante bien que presque exclusivement financée par l’État, la Reclassering Nederland se doit, pour son fonctionnement, d’entretenir de bonnes relations avec le gouvernement. La communication externe consiste donc à développer et à maintenir un réseau, à investir dans les diverses parties prenantes et à ne jamais les surprendre (du moins pas dans le mauvais sens).

Les médias sont une importante partie prenante dans ce processus. Différents incidents dramatiques ont fait une mauvaise publicité à la probation ces dernières années alors qu’on se félicitait jusque-là de la moindre attention accordée par les médias. Comptenant rapidement qu’il lui fallait changer d’approche, la Reclassering Nederland s’efforce depuis lors d’être la plus proactive possible dans ce domaine. L’organisation a investi dans les relations avec des journalistes importants, communique promptement des informations, se montre ouverte aux interviews avec la direction et les praticiens et, plus généralement, tente de propager la vision du service de probation et son approche en faveur d’une société plus sûre avant qu’il y ait des incidents. Les journalistes font aujourd’hui confiance à l’organisation et savent que nous sommes disponibles pour eux et joignables 24h/24 et

365 jours par an, par exemple à travers l'attaché de presse accrédité. La Reclassering Nederland peut désormais choisir ses interlocuteurs.

La méthode utilisée avec les autres parties prenantes, le Parlement et le cabinet gouvernemental est plus ou moins la même. Des informations pertinentes et fiables sont transmises dans les temps et on investit dans la confiance mutuelle et les relations à long terme. Cela permet également à la Reclassering Nederland d'évoquer la pression politique si nécessaire, par exemple en faisant appel un lobbyiste.

Pour illustrer ce processus, M. Van Gennip a décrit le cas pratique d'une municipalité qui a refusé le retour chez lui d'un pédophile condamné. Dans le débat national qui s'en est suivi, la Reclassering Nederland a présenté clairement ses arguments et ses points de vue ont suscité un certain respect. M. Van Gennip a souligné l'importance de diffuser les résultats de la recherche auprès du public, des politiques et des médias pour pouvoir mieux expliquer ses activités et ses opinions, ce qui peut aider également à gérer les attentes.

Un certain nombre de crises autour d'activités et d'agents de probation ont véritablement renforcé le service et ont suscité un grand bond en avant. Il existe un fort sentiment d'identité propre et une conscience de la valeur de notre propre travail. La probation ne peut être tenue pour responsable des crimes que pourraient commettre ses clients, mais d'importantes responsabilités lui incombent pour limiter les risques qu'il s'en produise.

Pour finir, M. Van Gennip a bien insisté sur l'importance d'une communication interne et externe cohérente. Les mêmes histoires transparentes doivent être racontées dans les deux contextes, soulignant le rôle de la probation dans la société et ses responsabilités envers la sécurité de la communauté. Ces aspects et d'autres mesures ont contribué à apaiser les critiques extérieures apparues à un moment où le service ne tenait pas toutes ses échéances, faute de financements pour cela.

RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS

John Scott, Président de la CEP de 2004 à 2007

Introduction

Une bonne conférence vous amène à vous interroger sur des sujets difficiles, vous apporte certaines réponses, vous ouvre l'esprit à des idées nouvelles, élargit votre réseau, vous incite à faire quelque chose de différent le lundi et vous met au défi de passer au niveau supérieur dans votre carrière ou votre participation. Alors ? Êtes-vous simplement passé au travers de cet événement ou avez-vous un regard neuf sur les questions suivantes : La probation est-elle efficace ? Quelle est la prochaine étape ? Qu'apporte mon pays à la pratique basée sur la preuve ?

Je vais vous soumettre mes principaux questionnements – mais les vôtres ayant plus d'importance que les miens, je vous suggère d'arrêter de m'écouter pour commencer à faire le point sur vos propres questionnements... Mon résumé sera construit de la façon suivante :

- Partager certaines réponses
- Évaluer l'ambiance/l'esprit de l'événement
- Vous lancer des enjeux par rapport aux quatre thèmes dégagés lors de la conférence
- Et pour finir, quelques conseils de mon père !

Questionnements

La probation est-elle une science ou un art ? Elle tient des deux. D'un côté, elle s'appuie sur des preuves, une structure, des processus, une organisation et des résultats spécifiés ; d'un autre côté, il y a la passion, la créativité, la spontanéité, l'humour et des résultats inattendus. Un art de qualité peut changer une personne ou une société (comme l'illustrent Goya et Dickens) tout comme peut le faire une science de qualité. Je me suis donc dit que les méthodes de probation doivent associer les têtes froides du nord aux cœurs chauds du sud.

Comment rendre vivante la pratique efficace pour une nouvelle génération ? Je crains de créer une nouvelle orthodoxie, où la pratique de la probation deviendrait une reprise stagnante de programmes écornés. Nous devons encourager l'innovation, enseigner les meilleures pratiques et cultiver une déontologie d'amélioration permanente. Cet événement a démontré la valeur de l'enseignement de la pratique comparative en Europe et une volonté de s'instruire auprès des juridictions qui ne portent pas le poids de longues traditions de probation, mais qui font des choses nouvelles comme la République tchèque, la Turquie et l'Estonie.

Comment la CEP peut-elle susciter davantage de recherche sur les méthodes européennes ?

Plutôt que de résister à la recherche d'Amérique du Nord, menons la nôtre ! Si chaque pays membre de la CEP lançait ne serait-ce qu'un solide projet de recherche pour le publier avant la prochaine Assemblée générale, on disposerait d'au moins 30 nouvelles études européennes, constituant une somme de connaissances actualisées. Tout en retenant les leçons de l'expérience des États-Unis et du Canada, nous devons engager une recherche pour chaque grande proposition de développement plutôt que de l'ajouter après coup. De nombreux Directeurs généraux sont présents dans cette assistance. Réfléchissez à la différence que chacun d'entre vous pourrait faire s'il trouvait l'argent nécessaire pour contribuer au développement des preuves européennes.

Qu'aurais-je dû faire autrement pour développer la pratique basée sur la preuve ?

Je pose cette question parce que je ne suis plus responsable de probation, mais vous, si, et il vous serait peut-être utile de savoir ce que j'aurais aimé faire. À la réflexion, j'aurais dû être plus en contact avec les médias. Les sanctions dans la communauté ne sont pas à défendre derrière des portes fermées. J'ai grandi à une époque où tenir la probation à l'abri du regard du public était considéré comme une réussite. Chaque jour pourtant, des opinions hostiles s'expriment dans les journaux et sur les ondes, et c'est pourquoi je crois aujourd'hui que j'ai échoué en ne participant pas au débat. J'aurais dû raconter plus d'histoires sur les délinquants et, plus important encore, trouver des moyens pour que les délinquants racontent leurs propres histoires. J'ai eu l'occasion d'entendre Sir Graham Smith tenir ces propos assez choquants : « La probation doit comprendre qu'elle relève de l'amusement. » Nous avons vu comment Sjef van Gennip a défendu la réputation de la probation aux Pays-Bas – avec courage et non pas en s'amusant. Avec le temps, l'équilibre a changé et le rapport avec les journalistes aux Pays-Bas s'est transformé. J'aurais dû aussi : observer davantage la pratique, écouter davantage des personnels de terrain, organiser davantage de sessions de formation et de développement de pratique commune avec les agents pénitentiaires et de police et être moins absorbé par les tâches de « gestion ».

L'esprit de la conférence

J'ai assisté à beaucoup d'événements internationaux et je retiens trois éléments marquants de l'atmosphère ici à Malaga :

- La volonté de s'instruire de l'expérience d'autres juridictions et cultures – l'esprit de concurrence et de défensive s'estompe
- Les liens entre les universités et les services de probation se sont développés de manière impressionnante
- Les ateliers de travail ont été pour moi particulièrement enrichissants – à écouter des personnels de probation présenter avec conviction et confiance des travaux qui font une différence.

Je n'ai pas ressenti la crainte de la récession, mais plutôt une mentalité entreprenante. Une confiance qu'illustre la récompense que vous vaudra de remplir le formulaire d'évaluation de la conférence – une bouteille d'une cuvée correctionnelle spéciale CEP, « un outil d'intervention basée sur la preuve qui corrige toutes les erreurs et montre que chacun peut commencer avec une ardoise vide ! ».

Les principaux thèmes

J'ai relevé quatre thèmes lors de la conférence que, comme dans les émissions de télé réalité, j'annoncerai par ordre croissant.

Ressources

Le lien avec la preuve est clair. Les sites pénitentiaires et de probation seront en concurrence pour obtenir des moyens. À moins de réunir nos preuves, la probation perdra face à la prison – ou la police, la santé, ou l'éducation. Au cours des cinq prochaines années, il deviendra ultra prioritaire pour tous les gouvernements de surmonter la récession. La probation doit démontrer avec maturité et des arguments solides qu'elle EST réellement bon marché, souple et efficace. Nous devons développer des solutions dans la communauté qui présentent un intérêt économique et gagner la confiance à la fois des politiques et de l'opinion publique. Le marketing deviendra une grande priorité. Les entreprises ne réduisent pas leur budget publicité par temps de récession. Chaque juridiction doit avoir une politique pour limiter le recours à l'incarcération. La probation a un rôle clé pour réaliser les économies qu'apportera une baisse des peines de prison. Quiconque cherche à identifier les efficacités est tenté de faire des coupes « faciles » plutôt que de réfléchir aux moyens de préserver la pratique efficace. Il sera essentiel de rester ferme sur les priorités. L'un de mes amis se plaît à dire : « Ne gâchez pas une

bonne récession ! ». Cette phase du cycle économique est exigeante mais elle offre une opportunité de « façonner et affiner ».

Partenariat

Je n'aime pas trop la façon dont des partenariats peuvent servir à justifier des parolottes. Il me semble que cet événement a souligné le potentiel des partenariats internationaux à produire des résultats pratiques et imputoyables – les Règles de probation, les accords-cadres et le partage d'informations pour des comparaisons internationales. La plus grande mobilité des délinquants oblige les services de probation à faire preuve de transparence entre les juridictions pour échanger les évaluations et les sanctions dans la communauté aussi facilement que les peines de prison. La CEP doit faciliter la mise en œuvre pragmatique de la Décision-cadre relative au transfert des mesures – le partenariat à l'œuvre. Je me demande si nous n'avons pas encore exploré le potentiel d'approches à l'échelle du système pour des crimes spécifiques au niveau international. L'un de mes collègues, adepte des approches interdisciplinaires des délits tels que la criminalité armée ou le trafic de clandestins, s'est demandé si la CEP ne pourrait pas envisager de développer de nouvelles approches en collaboration avec Interpol, l'Association internationale des procureurs et poursuivants et les Directeurs de services sociaux. Mais je ne veux pas sous-estimer ce qui peut être considéré comme des gains internationaux « plus doux » à travers le partage d'idées et d'expériences – la CEP favorise les contacts entre les professionnels de la probation, et le soutien mutuel et les encouragements qu'apporte le travail de partenariat incitent certainement à un nouvel enthousiasme et à une action positive. Concernant les partenariats de « jumelage », je pense que les « experts » reçoivent autant qu'ils donnent.

Pratique

Le lien avec la preuve est clair – à moins que nous puissions démontrer l'efficacité, les bénéfices de la probation seront noyés. Cet événement s'est concentré intégralement sur ce qui peut réduire le comportement délinquant, comment évaluer les délinquants et analyser les délits. L'approche scientifique contribue à éviter que la pratique soit guidée par des caprices ou des marottes. L'investissement dans la 'solidarité sociale' est moindre mais nous avons été mis au défi de progresser par rapport à l'argument 'suivi contre contrôle' – entre autres par les représentants de République tchèque qui ont proposé pour le 21^{ème} siècle une pensée systémique, concentrée sur la 'recherche de la résolution de l'ensemble du processus'. La dimension de médiation auprès des victimes empêcherait la probation d'être mise sur la touche dans une position pro-délinquant et créerait un nouvel espace d'interventions. Des preuves sont nécessaires mais dans un sens chaque praticien participe au recueil des preuves – tout l'art est de les saisir. Nous avons beaucoup à apprendre du modèle de santé où les médecins de famille s'engagent autant que les professeurs érudits pour rédiger des documents utiles sur les bonnes pratiques.

Leadership

Question cruciale ! Chacun ici dirige une pratique, une équipe, un département universitaire ou un service national – mon propos est donc de faire appel à votre statut pour :

- préparer un cursus commun pour les personnels de probation en utilisant des supports partagés à travers l'Europe
- donner plus de visibilité à la probation
- préserver vos racines
- diffuser au-delà de la « forteresse Europe » les méthodes de probation que nous savons efficaces
- porter la bonne parole dans les pays du Conseil de l'Europe qui n'ont pas encore développé de systèmes de probation.

L'une des forces de la probation est que le leadership vient de tous les niveaux de nos organisations mais en tant que responsables actuels, il nous incombe de travailler à

l'avènement de la prochaine génération de chefs – pas des directeurs ennuyeux. Isaac Newton, le physicien de Cambridge, disait : « Si j'ai vu un peu plus loin, c'est en me tenant sur les épaules de géants ». Je recommande de nous tenir sur les épaules de la CEP pour aider ceux qui, demain, seront responsables de probation à voir un peu plus loin. L'argent manquera probablement mais je crois que des échanges entre des personnels de probation de différentes juridictions ouvriront mieux que tout les yeux et les esprits des futurs responsables. Servons-nous des conférences et des ateliers de travail organisés par la CEP pour initier nos jeunes collègues à la pratique comparative – et ne pas envoyer les 'suspects habituels'.

Je suggérerais au nouveau Bureau de faire acte de leadership en organisant un Congrès mondial sur la probation, peut-être en l'associant à l'Assemblée générale de la CEP en Allemagne en 2013 – jouons sur la scène internationale avec confiance !

Conseils pour conclure

J'ai promis de vous donner quelques conseils de mon père. Mon père travaillait chez Rowntree de York – le fabricant des Kitkats et des Smarties qui a été racheté par Nestlé, le Suisse qui s'y connaît en chocolat. Alors qu'il est aujourd'hui octogénaire, je lui ai demandé ce qui avait permis à Rowntree de traverser les bonnes et les mauvaises périodes économiques. Il a cité quatre facteurs :

- La continuité du leadership
- Des finances conservatrices
- Des produits forts
- D'excellents rapports avec les personnels.

Mon conseil est de veiller à ces quatre priorités pendant la récession et d'avoir confiance en vos possibilités – et, surtout, de faire confiance à vos personnels de probation. C'est grâce à eux et à leurs qualités que nous parviendrons à nous en sortir. Nos personnels sont notre trésor. C'est de leur côté qu'il faut creuser.

ATELIERS

8 ateliers ont été organisés dans le cadre de la conférence

- (i) « **La mise en œuvre de la Décision-cadre 2008/947 de l'UE, sur fond d'augmentation du nombre de ressortissants étrangers dans les dossiers de probation** ». Animation : **Iuliana Carbunaru** (RO), responsable du département de probation auprès du ministère de la Justice de Roumanie
- (ii) « **Actes de violence sexiste : un défi pour les services de probation** ». Animation : **Lídia Serratusell** (ES), Directrice du Département Justice de réparation de la Generalitat de Catalunya
- (iii) « **Services de probation et nouvelles formes de délinquance : phénomène réel ou conséquence de l'élargissement du filet du contrôle social ?** ». Animation : **Marie Brossy Patin** (FR), Juge et ancienne Présidente de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS)
- (iv) « **Interventions de probation avec des auteurs de crimes graves : modèles de surveillance intensive** » : Animation : **José Vidal Carballo** (ES), Directeur du centre pénitentiaire Sevilla II
- (v) « **Outils d'évaluation : évaluation des facteurs de risque et de protection** »
- Animation : **Robin Moore** (GB), Responsable de l'équipe O-DEAT, système OASys d'évaluation des délinquants, Service national de prise en charge des délinquants (NOMS)
- (vi) « **Le rôle de la médiation victime-délinquant dans le contexte de la probation** ». Animation : **Jaume Martin** (ES), Directeur des Relations internationales, Secrétariat des Services pénitentiaires, de réinsertion et de justice des mineurs, Catalogne
- (vii) « **Programmes de réinsertion sociale après une peine de prison** ». Animation : **Gerhard Ploeg** (NO), Conseiller principal, Justis- og Politidepartementet Oslo
- (viii) « **Lutter contre les crimes de haine et l'extrémisme** ». Animation : **Sue Hall** (GB), Responsable du Service de probation du West Yorkshire